

EXTRAIT DU REGLEMENT CORRIDA DU 17 DECEMBRE 2022

1) ORGANISATION

Le samedi 17 décembre 2022 le club « Courir en Livradois Forez » organise la Corrida de Noël, course pédestre avec classement sur le temps.

Concept de la course

Courses en ligne dans les rues d'Ambert sur des distances de 4,5 km (réservé aux minimales) et 6 km (à partir de cadet).

Population concernée : Coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, âge minimum 13 ans + courses « enfants » (éveil, poussins et benjamins)

Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et scratch.

Assitôt le passage de la ligne les podiums scratch seulement seront réalisés

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la Commission

Départementale des courses Hors Stade. CDCHS 63

Elle s'effectue obligatoirement individuellement.

Cette épreuve est soumise au règlement des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Modalités et documents obligatoires

Conformément à loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, tous les participants, sans exception, devront fournir, conformément aux règles fédérales en vigueur, le document suivant :

- Coureurs non licenciés ou licenciés d'une autre Fédération n'exigeant pas la fourniture d'un certificat médical spécifique pour la pratique de la course à pied : Un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an, ou une photocopie certifiée conforme à l'original, datée et signée par leurs soins avec la mention manuscrite suivante : « certifiée conforme à l'original ».
- Coureurs licences FFA (Licence Athlé Compétition, Athlé Santé, Pass'Running) ou d'une Fédération d'une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical : Une copie de la licence en cours de validité
- En cas de non présentation d'un document référencé ci-dessus, le participant pourra participer à la corrida, mais il ne pourra être classé, et son temps ne sera pas comptabilisé.

Inscription et Récupération des dossards L'accueil pour la remise des dossards, aura lieu

Gymnase du Lycée Blaise Pascal d'Ambert rue Blaise Pascal à partir de 14H30,

Inscription et paiement en ligne possible jusqu'au vendredi 16 décembre 23h00.

Inscription sur place possible le samedi 17 décembre à partir de 14h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ. Pour un montant de :

- ? 10 euros course adulte (6km)
- ? 8 euros pour les catégories Minimales (4.5km), cadets et juniors (6km)
- ? gratuit pour les courses enfants (moins de 13 ans)

La remise des récompenses aura lieu dans le gymnase du Lycée Blaise Pascal. Cet

établissement municipal sera le support logistique unique de la course.

Parcours

Le parcours est un circuit de 1,5 km tracé dans les rues d'Ambert, à accomplir 3 fois pour la catégorie minime (soit 4,5km) et 4 fois pour les catégories à partir de cadet (soit 6 km) avec départ de la Mairie annexe et arrivée sur la Place Charles de Gaulle d'Ambert (à hauteur de la Fontaine).

Une course de 1,5 km sera proposée à la catégorie benjamin, ainsi qu'une animation pour les catégories les plus jeunes, sans chronométrage.

2) OBLIGATION DES ORGANISATEURS

Après la vérification des certificats médicaux ou des licences sportives et du paiement de l'inscription, l'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

- A fournir un dossard par coureur, qui devra être porté visiblement sur la poitrine ou sur la cuisse, sans être plié.
- A mettre en place pour l'organisation de la course, tous les moyens nécessaires pour respecter le règlement FFA des Courses Hors Stade en vigueur.
- A vérifier et valider l'engagement sur un formulaire papier.
- A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser.
- A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels.
- ☐ A afficher le présent règlement complet ainsi que le règlement fédéral de lutte contre le dopage au Gymnase du Lycée Blaise Pascal d'Ambert, lieu d'inscription et de retrait des dossards.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs et le propriétaire des locaux loués déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans les locaux utilisés.

L'organisation s'engage auprès des différentes instances :

- A mettre en place le cas échéant des locaux nécessaires pour effectuer des contrôles antidopage
- A assurer la réparation des dommages et/ou dégradations de la voie publique imputable aux concurrents ou aux bénévoles.

3) OBLIGATIONS DES COUREURS

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement affiché et disponible sur le site Internet de l'association.

Les coureurs s'engagent également à :

- A respecter l'environnement
- A respecter les lieux prêtés par la municipalité d'Ambert et le Lycée Blaise Pascal
- Ne pas jeter de déchets sur les lieux de l'organisation, ni sur les parcours.
- Une disqualification sera appliquée à chaque contrevenant.

4) PORT DU DOSSARD

- Ne pas céder ou échanger de dossard
- Chaque coureur s'engage à franchir la ligne d'arrivée en portant le dossard attribué lors de son inscription d'une façon visible et lisible par les deux équipes de chronométrage et scripts.
- Les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée sans dossard seront disqualifiés.

5) RAPPELS DES CAUSES DE PENALITE OU DE DISQUALIFICATION

La liste non exhaustive des causes de disqualification ou de pénalité est la suivante :

- Absence ou falsification de dossard → disqualification
- Echange ou cession de dossard → disqualification
- Non pointage aux postes de contrôle (check points) → disqualification
- Non- assistance à concurrent en difficulté → disqualification
- Ravitaillement en dehors des zones prévues → disqualification
- Pollution ou dégradation volontaire des sites traversés → disqualification

6) RECOMPENSES

Classement et récompenses au scratch et par catégories suivant les règles de l'ancienne réglementation.

Chaque concurrent récompensé devra être présent ou se faire représenter pour bénéficier de son lot.

7) ANNULATION - REPORT

- L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile.
- L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, etc.) et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

8) RECLAMATIONS

Tout coureur désirent porter réclamation devra le faire oralement au directeur de course à l'arrivée et devra impérativement confirmer sa réclamation par écrit dans les 3 jours ouvrés auprès des responsables de l'association organisatrice.
Sans confirmation écrite, les réclamations seront considérées comme nulles et non avenues.

9) DIVERS

Reportages photographiques et vidéos

Ils seront assurés par des bénévoles de l'association. Les diaporamas et vidéos seront mis à disposition sur le site Internet CLF, <http://www.clf-ambert.fr> et réseaux sociaux.
Du fait de son engagement, chaque coureur donne un pouvoir tacite à l'association pour utiliser toute photo ou image filmée concernant l'événement.